HSE IMPULSION
CONSEIL, AUDIT & FORMATION

Formation complète à la Réglementation transport de marchandises dangereuses par route, conformément au 1.3 de l'ADR

Type de formation
Intra

Durée
7 heures

Public & pré-requis
Toute personne concernée par l'expédition et réception de marchandises dangereuses en colis et citernes, au niveau administratif et opérationnel.
Aucun pré-requis nécessaire.

Participants
10 personnes maximum

Animation
Conseiller à la Sécurité du Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) et consultant HSE assurant des missions techniques en industrie

Moyens pédagogiques et sanction de la formation
Animation par powerpoint, avec mises en situation concrètes.
Remise d'un support et d'une attestation de fin de stage. Formation valable uniquement dans le cadre des activités de l'entreprise à l'origine de la demande de formation.

Renseignements & inscription
HSE Impulsion
6 rue de la Bourse
68100 MULHOUSE
info@hse-impulsion.fr
03.89.56.00.54

Accessibilité aux personnes en situation de handicap
Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter en amont de toute inscription. Les mesures spécifiques seront déterminées et appliquées au cas par cas.

Autres formations
www.hse-impulsion.fr

OBJECTIFS

- Connaître les principales dispositions de la réglementation transport des marchandises dangereuses par route (ADR et arrêté TMD), avec en particulier, les règles de classement, d'emballage, d'étiquetage, de documentation, de chargement / déchargement et de contrôles
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne de transport
- Pouvoir effectuer les opérations liées aux marchandises dangereuses de façon conforme à la réglementation TMD et en particulier, savoir cheminer dans l'ADR pour expédier une marchandise dangereuse en conformité avec la réglementation

PROGRAMME

1. La réglementation TMD
2. Les obligations et responsabilités des intervenants
3. Les marchandises dangereuses : de quoi parle-t-on ? Règles de classification
4. Les obligations opérationnelles et administratives liées au transport des marchandises dangereuses en colis, y compris les exemptions (quantités limitées et régime du 1.1.3.6)
5. Les obligations opérationnelles et administratives liées au transport des marchandises dangereuses en citernes
6. Les obligations opérationnelles et administratives liées au transport des marchandises dangereuses en benne vrac
7. Les obligations documentaires, d'équipement et de signalisation pour le transport
8. Sûreté du transport
9. Synthèse et conclusion

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Questionnaire simple couvrant l'ensemble des thématiques abordées et permettant de vérifier la bonne compréhension des notions par le stagiaire

LES +++

Un support concret, adapté aux besoins des entreprises. Formation avec des mises en situation concrètes.
L'appui d'un œil expert extérieur.